

# Infos Palestine n°45

22 octobre 2013



**ÉDITO**

## Colonies israéliennes : l'UE ne doit pas se dérober

**Après avoir pris la décision d'exclure les colonies israéliennes de son aide extérieure, l'UE semble maintenant revenir en arrière.**

Israël doit – conformément au droit international – être clairement distingué des territoires occupés. Lors de sa visite en Israël en août dernier, Laurent Fabius a déclaré devant la presse que "nous devons vérifier si les lignes directrices n'ont pas créé une situation qui n'était pas voulue", en faisant référence aux lignes directrices adoptées par la Commission européenne en juillet 2013.

Ces dernières dispositions excluent les subventions, prêts ou instruments financiers des "territoires israéliens établis dans les territoires occupés par Israël en juin 1967" ou aux activités qu'elles y déploient". Le ministre français des Affaires étrangères avait soutenu ces mesures qui "tenaient en application la position politique constante de l'Union européenne, exprimée à de nombreuses reprises par le Conseil des Affaires étrangères, selon laquelle Israël doit – conformément au droit international – être clairement distingué des territoires occupés". Pour la première fois, l'Union européenne a pris une mesure concrète et contraignante contre la politique de colonisation israélienne.

C'est un premier pas, encourageant, qui a entraîné des réactions très fortes de la part du gouvernement israélien pour obtenir la portée des lignes directrices, réactions auxquelles s'est joint le secrétaire d'Etat des Etats Unis, John Kerry. Le 13 septembre, deux fonctionnaires de la Commission européenne, Pierre Vismont, secrétaire général du Service d'action européenne, et Christian Berger, directeur de la section Afrique du Nord et Moyen-Orient, se sont rendus en Israël, la loi d'application consistant de la nouvelle réglementation.

**Est en jeu la participation d'Israël au programme cadre "Horizon 2020"**

Est en jeu pour Israël sa participation au programme cadre d'aide à la recherche "Horizon 2020" pour la période 2014-2020. Le gouvernement israélien a déjà déclaré ne pas vouloir participer à ce programme si les colonies en étaient exclues. Israël est le seul pays non membre de l'UE à participer à un tel programme. Les négociations sur la délimitation territoriale de la participation israélienne sont actuellement en cours. Elles sont la première occasion pour l'UE d'appliquer ses engagements, en excluant les colonies du programme cadre.

Pourtant, tout fait attendre une application partielle. Au moment symbolique des 20 ans des accords d'Oslo, alors que la Palestine vit toujours sous occupation militaire et que l'UE lute depuis plusieurs années pour devenir un acteur responsable du dossier et pas seulement un bailleur de fonds, le signal envoyé serait désastreux si, des engagements concrets étant pris, ils étaient contreviés pour ne pas braver le "portance israélien".

**POUR EN SAVOIR :** [www.observatoire-plateforme-palestine.org](http://www.observatoire-plateforme-palestine.org)

Au sommaire :

- Colonies israéliennes : l'UE ne doit pas se dérober
- 20 ans après les accords d'Oslo, retour sur leur construction ?
- La Palestine à la Cour pénale internationale, « le droit des victimes à demander justice ne peut faire l'objet d'aucun marchandage »
- Infographie : Vallée du Jourdain, l'occupation de l'espace par Israël

• Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Infos Palestine](#) >

• Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Infos-Palestine-no45,3813>

